

père, gouverneur pour ladite A. S. de Mulazzano, et Gio Cesare, son frère, satisfaisant ainsi à l'ordre de S. A. S., a présenté les armoiries ou insignes très anciennes et nobles de la famille Pagana de ladite cité de Mondovi.

« Ces armes sont : *Un écu d'argent avec une fasce de gueules (fascia di gueullis, o sia rosso), à trois têtes de Mores de sable, coiffées d'un tortil d'argent et posées deux en chef et une en pointe. Au-dessus de l'écu, un casque fermé, de profil, (1) orné de lambrequins pendants et volants. Sur le casque, un tortil aux couleurs de l'écu surmonté de l'ancien diadème royal (antiquo reggio diadema), (2) d'où sort le cimier, qui est un More vêtu de gueules, sable et argent, les manches d'or rayées aux couleurs de l'écu, et élevant de sa main droite une massue de fer. Au-dessous, la devise : Ohimè ! se non si morisse. (Malheur à moi ! s'il ne meurt pas.)*

« Et les seigneurs Pagani ont déclaré qu'ils tenaient ces armes de leurs ancêtres, qu'ils en ont continuellement usé et en usent encore en toute occurrence et occasion, principalement pour leurs sceaux, peintures, sculptures, épousailles, processions et autres *onorande*, tant en public qu'en particulier, librement et sans aucune contradiction, cela depuis un temps immémorial, sans que par mémoire d'homme vivant on puisse établir le contraire. Par conséquent, ils demandent l'admission desdites armoiries et de leur déclaration, pour que eux et leurs descendants puissent continuer à en jouir sans difficulté. Ils demandent aussi que leurs armoiries soient enregistrées et décrites, conformément à l'Edit de son A. S., et que du tout soit fait attestation.

« Ils déclarent aussi que : ont usé des mêmes armes et pourront en user encore messires Luigi et Bartolommeo, frères et fils de feu Gio

---

(1) Avant le xve siècle, le heaume, ou casque, se posait toujours de profil sur le haut de l'écu, et les règles qui marquaient le rang et le titre n'existaient pas encore.

(2) « L'ancien diadème royal rehaussé de douze rayons en pointe était la forme de la couronne de fer des rois Lombards. Les familles qui ont joui de quelque principauté et qui, cependant, ne sont pas princières, la portent dans leurs armes. » (*Promptuaire armorial* de Jean Boisseau. Paris, Olivier de Varennes, 1657).